

Diagnostic

Réseaux

Acteurs

Bonnes
pratiques

Partage de
connaissances

Méthodologie

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

en Provence-Alpes-Côte d'Azur

UN GUIDE
POUR AGIR





* Le guide est en ligne sur >
www.precarite-energie.org/-reseau-regional-energie-precarite



LE RÉSEAU RÉGIONAL ÉNERGIE ET PRÉCARITÉ

Le Réseau Régional Énergie et Précarité, créé en 2008, a pour objectif l'échange entre les acteurs et la mutualisation des retours d'expérience afin de renforcer les connaissances et développer les actions de lutte contre la précarité énergétique.

Retrouvez toutes les informations et les modalités de participation sur :
www.precarite-energie.org/-reseau-regional-energie-precarite

LE PROJET ELPE (État des Lieux de la Précarité Énergétique)

Ce guide a été élaboré dans le cadre du projet ELPE, État des Lieux de la Précarité Énergétique et mobilisation des acteurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur, une action menée dans le cadre du RREP.

Ce projet réalisé en 2010 et 2011 a permis d'engager un travail d'échanges et de mutualisation des expériences avec les acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur et de pointer les besoins des territoires sur cette problématique.

Un état des lieux à l'échelle régionale sur la précarité énergétique et des diagnostics à l'échelle territoriale sur 4 territoires pilotes ont été réalisés.

Les résultats du projet sont disponibles sur :
www.precarite-energie.org/-etat-des-lieux-de-la-precarite

ANIMATEURS DU RÉSEAU RÉGIONAL ÉNERGIE ET PRÉCARITÉ - PORTEURS PROJET ELPE



PARTENAIRES DU PROJET ELPE



Avec le concours des collectivités territoriales : Parc naturel régional du Verdon, CCMV, Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, Conseil général du Vaucluse et Conseil général des Alpes de Haute-Provence.

Et la participation du Centre de recherche Norbert Elias et du CETE Méditerranée.

PARTENAIRES FINANCIERS DU PROJET ELPE

Accord-cadre Etat-Région-ADEME 2007-2013



Provence-Alpes-Côte d'Azur





* Le guide est en ligne sur >

www.precarite-energie.org/-reseau-regional-energie-precari

PRÉSENTATION DU GUIDE, OBJECTIFS

Ce guide s'adresse à tous les professionnels qui s'inscrivent dans une dynamique de lutte contre la précarité énergétique, en particulier aux collectivités territoriales, institutions, associations, entreprises... qui souhaitent mettre en œuvre un plan d'action territorial.

Une première partie présente de manière synthétique un état des lieux de la précarité énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une seconde partie aborde les clés pour développer une stratégie territoriale de lutte contre la précarité énergétique.

Enfin, une série de fiches illustre en détail les différentes actions à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'action global.

Ces fiches actions ont été élaborées à partir de retours d'expériences locaux issus du projet ELPE, Etat des Lieux de la Précarité Énergétique et mobilisation des acteurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les acteurs du territoire régional pourront y trouver à la fois une présentation générale des actions ainsi que les professionnels qui peuvent apporter un retour d'expérience.

Il vient en complément d'autres ouvrages pratiques et particulièrement du Guide EPEE "Agir contre la précarité énergétique - Une boîte à outils pour les collectivités locales et territoriales". Téléchargeable sur : www.fuel-poverty.org/files/WP5_D16_FR.pdf

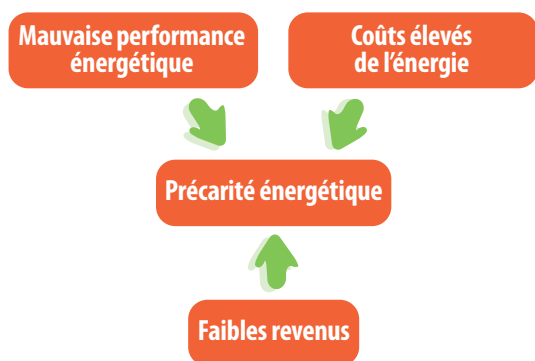
SOMMAIRE

La précarité énergétique	4
Des acteurs régionaux impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique	6
Des actions phares en Provence-Alpes-Côte d'Azur	7
Des moyens financiers dédiés à la réduction de la précarité énergétique :	8
Développer une stratégie d'action territoriale pour lutter contre la précarité énergétique	9
FICHE N°1 > Mieux connaître le phénomène localement : mener un diagnostic de territoire	10
FICHE N°2 > Travailler en réseau pour réduire la précarité énergétique	13
FICHE N°3 > Former les professionnels de l'action sociale, du logement et de l'énergie	14
FICHE N°4 > Repérer les situations de précarité énergétique des dispositifs et des acteurs à mobiliser	16
FICHE N°5 > Informer et sensibiliser les ménages	17
FICHE N°6 > Réduire les consommations des ménages	18
Les modes d'intervention	18
Quelques exemples d'action	19
Glossaire	21
Bibliographie/Sitographie	23

La précarité énergétique

DÉFINITIONS

En France, la précarité énergétique a été définie récemment et inscrite dans la loi du 12.07.2010 (Grenelle II). Ainsi, est en situation de précarité énergétique, une personne qui "éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat". On distingue deux méthodes d'identification des ménages en précarité énergétique : la méthode dite "objective", issue du Royaume-Uni, qui qualifie les ménages en situation de précarité énergétique lorsqu'ils consacrent plus de 10 % de leurs revenus à leur consommation énergétique associée à leur logement pour atteindre un confort standard (Taux d'Effort Énergétique - TEE). La méthode "subjective", issue de l'Irlande, s'appuie, elle, sur les déclarations des ménages quant à leur capacité à chauffer leur logement de manière adéquate ou à payer pour une consommation énergétique suffisante : elle permet d'approcher la notion de "froid" et traduit l'inconfort thermique subi.



La notion de précarité énergétique est au carrefour de différentes problématiques : la pauvreté, le mal logement, les mauvaises performances énergétiques du logement... Mais elle est surtout issue d'un problème d'adéquation entre un ménage (sa composition, ses besoins, ses ressources, ses usages...) et son logement (surface, état du bâti et des équipements, mode de chauffage, énergie utilisée...). Elle a des conséquences graves sur le confort et la santé des occupants : conséquences sanitaires (développement de maladies, intoxications au monoxyde de carbone, inconfort permanent dû au manque de chauffage), financières (endettement, emprunt, recours aux aides), conséquences techniques (un logement mal chauffé et mal aéré sera humide, se détériorera rapidement et développera des moisissures), conséquences sociales (rupture de liens sociaux, isolement, activités statiques difficiles), et enfin conséquences environnementales (émissions de gaz à effet de serre).

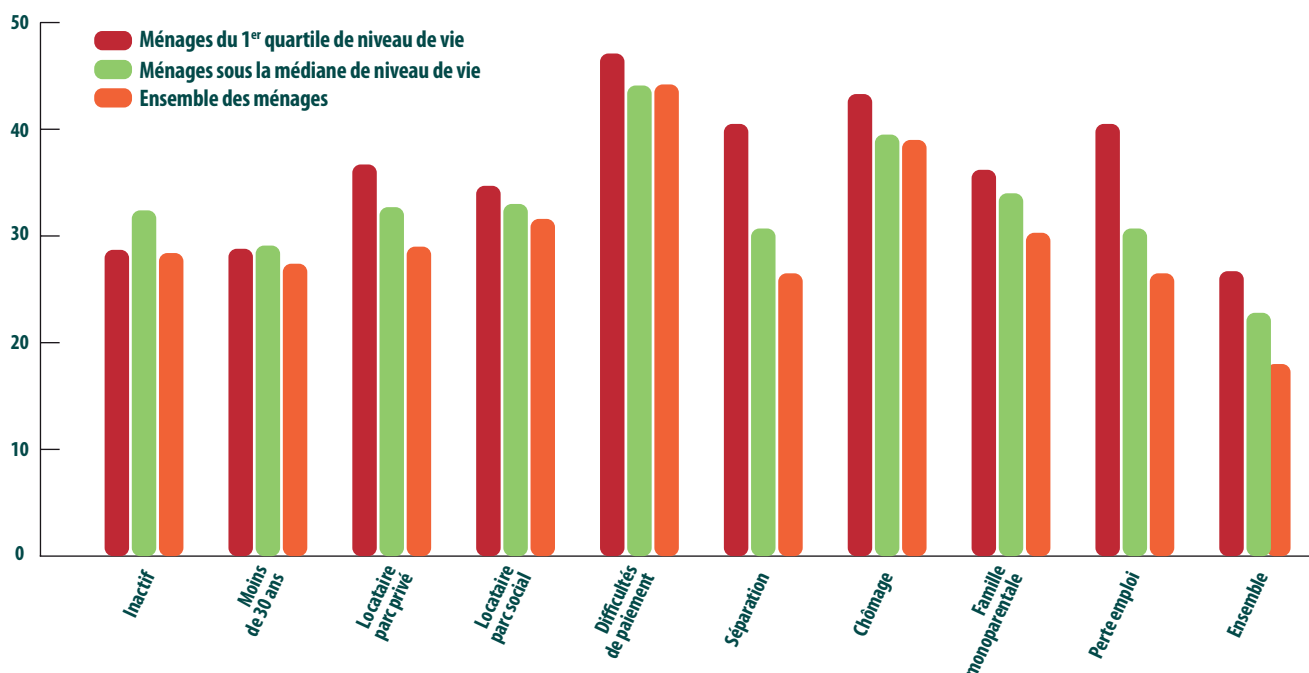
UNE SITUATION PARADOXALE : DES MÉNAGES QUI SOUFFRENT DU FROID MALGRÉ UN CLIMAT RELATIVEMENT CLÉMENT

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 697 000 ménages (14,1%)¹ ont un taux d'effort énergétique supérieur à 10 %, cette proportion atteint 37,6 % chez les ménages les plus modestes (1^{er} quartile), 24,4 % dans les communes rurales et 19,4% chez les ménages de plus de 65 ans, sans compter les ménages en auto-restriction qui font le choix de réduire leurs dépenses de chauffage plutôt que d'être en situation d'impayés.

D'autre part, 890 000 ménages (18 %) déclarent souffrir du froid. Parmi les ménages les plus modestes, les chômeurs et les familles monoparentales sont particulièrement concernés. La proportion atteint 30 % parmi les locataires.

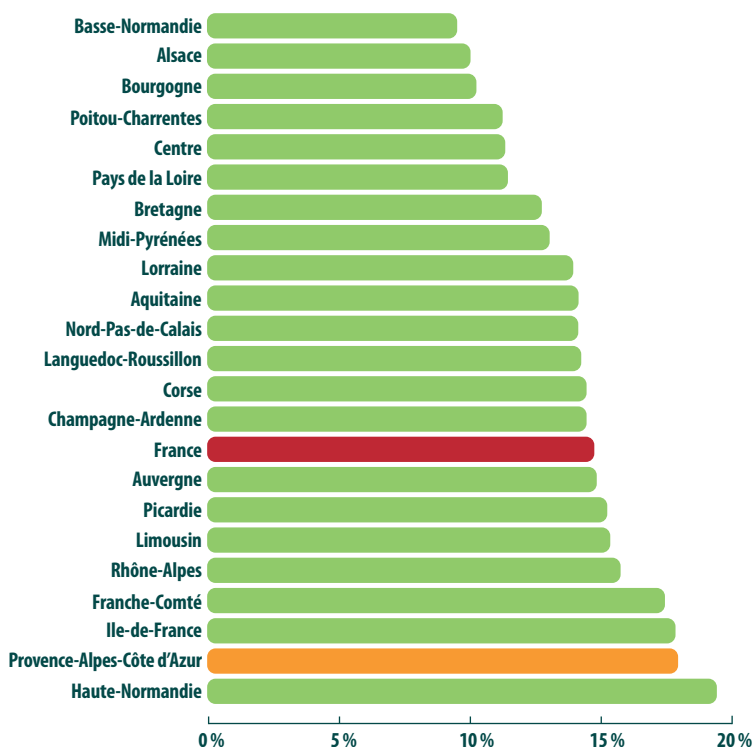
¹ Insee/RREP, Extraction ENL 2006 PACA

Les principales caractéristiques des ménages qui se plaignent du froid en PACA



Source : Insee, enquête nationale Logement 2006

Part des ménages déclarant avoir froid par région INSEE/CSTB - 2011



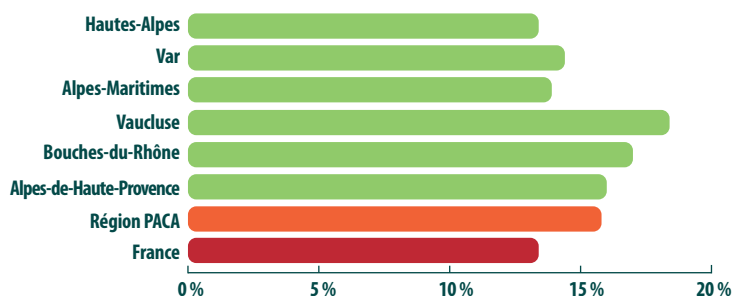
Malgré un climat clément, la part des ménages de Provence-Alpes-Côte d'Azur déclarent souffrir davantage du froid que dans le reste de la France.

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, UN SYMPTÔME : MÉNAGES VULNÉRABLES, LOGEMENTS MAL ISOLÉS ET EXPLOSION DES COÛTS DE L'ÉNERGIE

Les ménages de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont plus pauvres que la moyenne nationale avec des revenus plus faibles et un nombre plus important de ménages vivant sous le seuil de pauvreté.

On note une forte représentation des familles monoparentales (15,6 %) et des plus de 65 ans (19,3 % contre 16,7 % en France), populations particulièrement touchées par le phénomène de précarité énergétique. Le parc de logements collectifs est surreprésenté dans les zones urbaines. La plupart de ces logements ont été construits avant 1975 et présentent de mauvaises performances énergétiques avec des systèmes de chauffage inadaptés, voire aucun système de chauffage.

Un nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté supérieur à la moyenne nationale (60 % des revenus disponibles)



Source : Insee RDL 2007

À cela s'ajoute des loyers élevés et un taux de sur-occupation important sur les zones côtières et urbaines qui peuvent aggraver les situations de précarité énergétique. La tension du marché de l'immobilier pousse particulièrement les ménages les plus modestes vers des logements de médiocre qualité.

D'un point de vue énergétique, les chaleurs estivales engendrent un recours à la climatisation ou à défaut, un inconfort thermique prononcé dans les logements peu performants. De fait, les équipements de froid sont en sur consommation, ce qui impacte fortement les factures des ménages.

Concernant l'eau, chez les ménages vulnérables, des consommations moyennes ont été relevées autour de 100 l/j/hab (études GERES-Compagnons Bâtisseurs Provence et Ecopolenergie) avec des écarts importants selon les ménages et des économies possibles.

Mode de chauffage principal et secondaire des ménages en Provence-Alpes-Côte d'Azur

	PART DES MÉNAGES UTILISANT CE MODE DE CHAUFFAGE	PART DES MÉNAGES AYANT DÉCLARÉ AVOIR EU FROID
Pas de chauffage principal	0,8 %	21,0 %
Chaudière collective	21,9 %	17,2 %
Chauffage électrique	31,1 %	19,0 %
Chaudière indépendante	32 %	14,6 %
Appareils indépendants	8,8 %	34,3 %
Autres modes de chauffage	5,5 %	9,8 %
Tous modes de chauffage principal	100,0 %	18,0 %

Lecture : 21,9 % des ménages utilisent une chaudière collective comme mode de chauffage principal en PACA ; contre 17,6 % des ménages ayant déclaré avoir eu froid. Champs : Région PACA

Source : Insee, enquête nationale Logement 2006

LES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE VARIENT SELON LES TERRITOIRES EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La région présente en effet une grande diversité de territoires influant sur les situations de précarité énergétique :

- > Des zones de montagne et des zones rurales avec des charges de chauffage plus importantes et des déplacements incontournables qui pèsent sur le budget des ménages. On y retrouvera plus souvent des ménages (ou personnes) isolés, une population plus âgée logeant dans de l'habitat ancien peu performant, et souvent peu adapté en taille à la composition du ménage (grands logements pour des personnes seules ou en couple).
- > Des zones urbaines très peuplées, avec une part importante d'habitat collectif de mauvaise qualité (isolation faible ou nulle, infiltration d'air...). On trouvera ici des propriétaires occupants mais également une forte proportion de locataires pour lesquels une médiation avec les bailleurs en vue de réaliser des travaux est indispensable.

L'ensemble de ces données montre qu'il existe en Provence-Alpes-Côte d'Azur un nombre important de ménages potentiellement en précarité énergétique. La hausse inéluctable des prix de l'énergie dans les années à venir viendra aggraver le phénomène et le nombre de ménages concernés. La prise en compte de cette problématique par les pouvoirs publics nécessite aussi d'en avoir une connaissance plus fine, en y intégrant particulièrement les données des acteurs impliqués dans les secteurs de la santé, de la mobilité et des déplacements.

Les acteurs régionaux impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique

La lutte contre la précarité énergétique nécessite une pluralité d'acteurs aux priorités distinctes : lutte contre les impayés d'énergie et d'eau, lutte contre le mal-logement, réponse sociale et actions de proximité face aux effets des inégalités d'accès à l'énergie, lutte contre le dérèglement climatique. L'élaboration d'un référentiel de compétences partagées devient un enjeu important tout comme la construction de partenariats élargis pour répondre au mieux aux situations des familles.

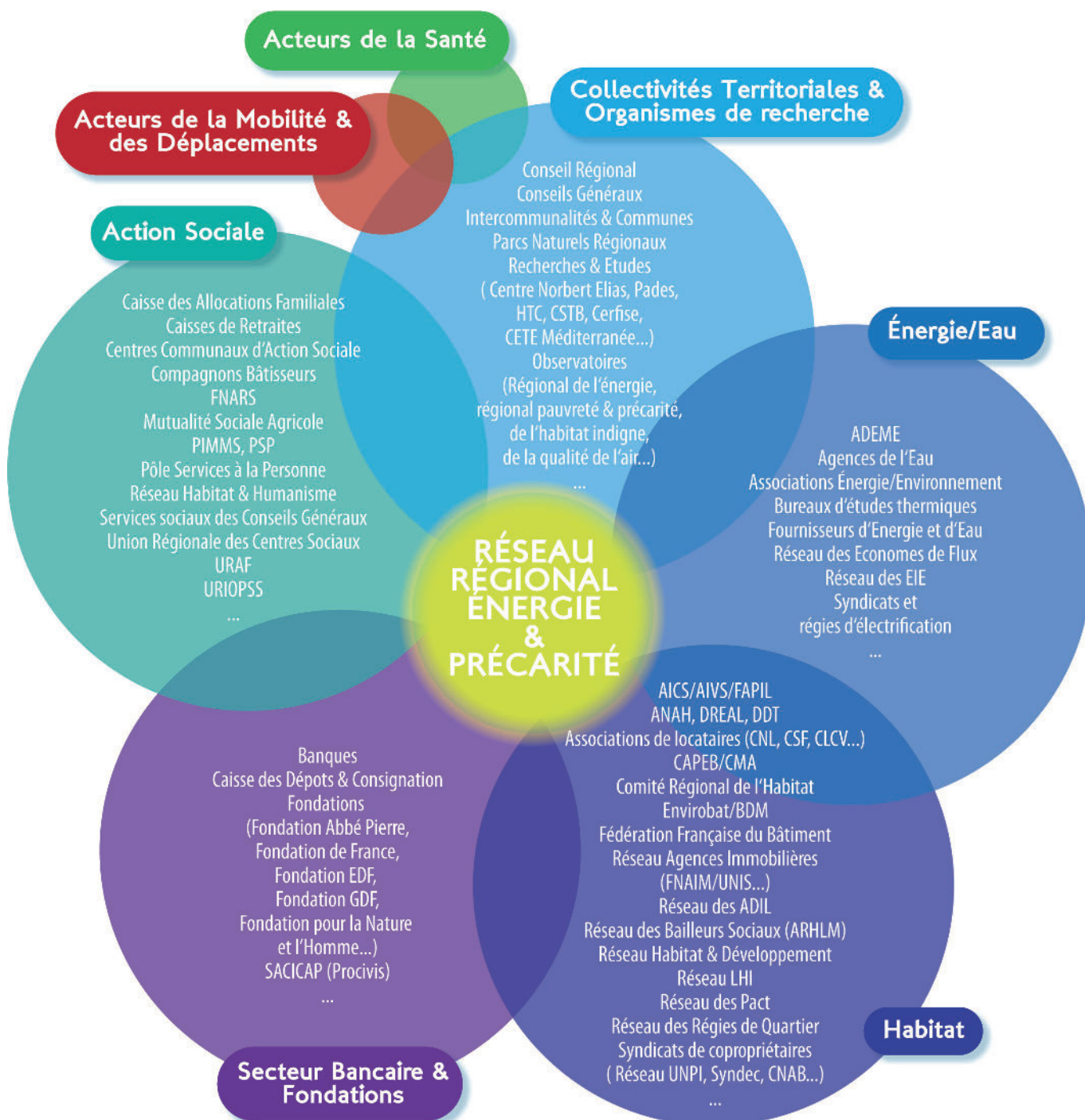
L'existence d'un Réseau Régional sur la Précarité Énergétique est une spécificité au territoire régional (seuls 3 réseaux régionaux et

départementaux au-delà du RREP sont actifs en France en Rhône-Alpes, Languedoc Roussillon, Gironde).

Le schéma ci-après propose de classer les principaux acteurs identifiés selon leurs domaines de compétences, ce classement est très subjectif dans la mesure où la plupart des acteurs œuvrent de manière transversale mais il a l'avantage de donner une vision synthétique du panorama des acteurs mobilisés ou à mobiliser en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour faciliter le recensement nous avons choisi de ne citer que les acteurs fédérés en réseau, les membres de ces réseaux répartis dans les territoires étant de fait associés.

L'ensemble des sigles est référencé dans le glossaire à la fin de ce guide.

Les acteurs de la précarité énergétique



Des actions phares en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Toute opération permettant à un ménage de bénéficier dans son logement d'un meilleur confort thermique et d'une meilleure capacité à payer ses factures peut être considérée comme une action de lutte contre la précarité énergétique. Elles prennent des formes très diverses et peuvent être classées selon 5 modes d'intervention :

- 1 > améliorer la connaissance locale des phénomènes de précarité énergétique ;
- 2 > informer les publics ;
- 3 > former les professionnels sur la précarité énergétique ;
- 4 > diminuer les consommations d'eau et d'énergie des logements et des équipements ;
- 5 > agir globalement dans les territoires.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, certains projets de lutte contre la précarité énergétique ont été ou sont précurseurs en France. Les partenaires institutionnels mènent des démarches innovantes qui viennent appuyer et soutenir ces dynamiques locales : programme AGIR pour l'énergie de la Région, appel à projet FEDER-Ademe-Région pour les bailleurs sociaux... (voir paragraphe sur les dispositifs). L'enjeu majeur réside dans leur généralisation et leur pérennisation.

Quelques actions parmi toutes celles développées en région sont listées ci-dessous ou font l'objet d'une fiche plus détaillée dans la seconde partie de ce guide. Les autres actions figurent dans l'état des lieux régional - ELPE.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE LOCALE DES PHÉNOMÈNES DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Réseau Régional Energie et Précarité (RREP) créé en 2008, a pour objectifs le partage d'expériences, mais aussi l'émergence d'actions innovantes et la pérennisation des bonnes pratiques. Pour cela, le RREP organise des rencontres régionales de partage d'expériences, des journées thématiques, édite une lettre d'information, anime une liste de diffusion, propose des ressources en ligne (<http://bit.ly/RxnjgE>) et (<http://parene.net>).

Dans l'optique d'une meilleure caractérisation du phénomène, l'étude sur la vulnérabilité énergétique des ménages et des territoires dans les Hautes Alpes réalisée par la DDT 05 et le CETE Méditerranée propose une méthodologie intéressante incluant une analyse prospective.

INFORMER LES PUBLICS

De nombreuses opérations de sensibilisation des ménages ont été développées en région : diffusion d'outils adaptés aux ménages (films, guides et outils pratiques...), sensibilisation d'acteurs relais (bailleurs, associations...).

Parmi toutes, les appartements témoins sur la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie (Ecopolenergie/GERES/Loubatas/Logirem, CLCV du Pays d'Arles) sont attractifs vis-à-vis des publics. Ils constituent un lieu privilégié pour sensibiliser individuellement ou en groupe et favorisent les dynamiques partenariales à l'échelle d'un quartier. De même, l'organisation d'ateliers techniques avec les publics des services sociaux (CCAS...) permet de toucher de nombreuses personnes.

FORMER LES PROFESSIONNELS SUR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Un enjeu majeur pour le développement d'actions de lutte contre la précarité énergétique est la formation des professionnels (élus, travailleurs sociaux, bailleurs...). Plusieurs structures proposent de la formation en Provence-Alpes-Côte d'Azur (voir fiche action Formation).

DIMINUER LES CONSOMMATIONS D'EAU ET D'ÉNERGIE DES LOGEMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS

Bien que pertinentes, les actions détaillées ci-dessus ne trouvent leur sens que si elles sont assorties d'actions concrètes visant à diminuer les consommations d'énergie dans le logement :

- 1 > En améliorant l'efficacité énergétique des équipements : La pose de kits économes (accompagnée d'une sensibilisation) est testée sous différentes approches : la Croix Rouge implique ses aides à domicile ; dans le cadre du projet ACHIEVE - GERES, des personnes en insertion sont formées pour l'occasion. Les kits peuvent inclure des ampoules basse consommation ou LED, des prises coupe veille, des joints de fenêtre, des bas de porte, des équipements hydro-économes... Des petits travaux peuvent compléter utilement la pose de kit : voir fiche 6. Concernant les gros équipements, l'expérimentation d'un fonds de remplacement des appareils électroménagers par les Compagnons Bâtisseurs est en cours.
- 2 > En améliorant l'état thermique des logements : Les dispositifs et opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG...) intègrent mieux l'amélioration des performances thermiques des logements, voire un volet de lutte contre la précarité énergétique, tout comme les chantiers d'auto-réhabilitation. Le déploiement du programme Habiter Mieux (Anah) vient renforcer ce volet d'amélioration du bâti sur les territoires.
- 3 > En produisant des logements performants : les appels à projet de l'Ademe et de la Région incitent les bailleurs sociaux, notamment, à produire des logements performants. Les collectivités territoriales ont également un rôle majeur à jouer.

AGIR GLOBALEMENT SUR LES TERRITOIRES

L'introduction d'un volet de lutte contre la précarité énergétique dans les PDALPD, l'élaboration de PCET, d'Agenda 21 par les collectivités, la mise en œuvre des plans d'action des collectivités lauréates AGIR pour l'énergie (appel à projet de la Région) sont autant de leviers pour développer des actions pertinentes à l'échelle des territoires.

Le PIG de lutte contre la précarité énergétique développé par le Conseil Général du Var, couplé au Contrat Local d'Engagement dans le cadre du programme Habiter Mieux, en est un exemple. De la sensibilisation à la réalisation de travaux, il s'appuie sur une forte dynamique partenariale (collectivités locales, opérateur logement, associations, fournisseurs d'énergie...).



Des moyens financiers dédiés à la réduction de la précarité énergétique

Peu de dispositifs financiers existants sont spécifiquement dédiés à la lutte contre la précarité énergétique. Mais avec la reconnaissance récente du problème par les pouvoirs publics, les dispositifs sont renforcés, adaptés...

On distingue essentiellement trois types de financement :

- > les aides à la personne, soutenant les ménages soit lors de difficultés de paiement des factures (sous condition), le plus souvent curatives, soit pour réduire le prix de l'énergie (tarifs sociaux) ;
- > les aides aux équipements ou aux travaux considérées en général comme préventives puisqu'elles favorisent l'amélioration de la performance énergétique des logements et des équipements. Les ménages peuvent ainsi réaliser des économies sur leur consommation ou améliorer leur confort ;
- > les financements d'actions transversales qui soutiennent la mise en œuvre d'actions innovantes mais peuvent également financer des actions de formation, sensibilisation...

Le tableau ci-dessous propose une liste des dispositifs mobilisables en France et dans la région.

De manière générale, les ménages modestes ont peu recours aux dispositifs existants. Un accompagnement des ménages autant que des professionnels est nécessaire pour mobiliser les différents dispositifs permettant de financer les projets. Une évaluation des résultats en matière de baisse des charges après rénovation s'avère très utile également. Ces actions peuvent être conduites dans le cadre de Fonds Sociaux d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Energie et de l'Eau.

DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il existe des financements qui viennent compléter les dispositifs nationaux, parmi lesquels :

- > le micro-crédit social proposé par la Fondation Abbé Pierre : il permet aux ménages très modestes d'étaler le paiement du reste à charge après déduction des aides. Une partie des mensualités est prise en charge par l'Allocation Logement. L'accompagnement des ménages du montage du dossier au remboursement est assuré par des structures de terrain ;
- > le dispositif AGIR et Rénover + lancé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un dispositif proposant d'accompagner et de suivre la réalisation de 100 opérations de rénovation énergétique globales et ambitieuses de logements individuels et petites copropriétés, par un appui spécifique aux porteurs de projet mais également aux professionnels impliqués.

Pour en savoir plus

L'état des lieux régional détaillant en annexe les dispositifs et les actions listés succinctement ici est en ligne sur

www.precarite-energie.org/-etat-des-lieux-de-la-precарite

AIDES À LA PERSONNE	AIDES AUX ÉQUIPEMENTS / TRAVAUX
Aides aux impayés d'eau et d'énergie (aide curative) > Du Fonds Solidarité logement (par département) > Des communes / associations / organisations caritatives Réduction des tarifs de l'énergie (tarifs sociaux) > Électricité : Tarif de Première Nécessité > Gaz : Tarif Spécial de Solidarité > Aide à la cuve (aide nationale ponctuelle selon les années)	Aides directes > Aides générales de l'Anah > Programme Habiter Mieux : Anah > Crédit d'impôt Développement Durable > Certificats d'Économie d'Énergie > Agir et Rénover+ : Région > Fonds sociaux d'aides aux travaux > Aides des collectivités territoriales Aides à la rénovation des logements sociaux > Appel à projet FEDER / Ademe / Région > Programme REHA > Éco Prêt logement social : Caisse des Dépôts et Consignations Prêts à taux réduits > Éco Prêt à Taux Zéro > Prêt CAF / Caisses de retraite > Prêt SACICAP > Micro crédit social
FINANCEMENTS D' ACTIONS TRANSVERSALES / GLOBALES / INNOVANTES	PROGRAMME ASSURANT UNE ARTICULATION DES AIDES FINANCIÉES
Sur proposition de projet ou sur appel à projet > Fonds Régional pour l'Environnement et l'Énergie - Ademe / Région > Agir+ : action globale innovante pour la Région > Collectivités territoriales > Fonds privés, fondations > Fournisseurs d'énergie	> Fonds Sociaux d'Aides aux Travaux de Maîtrise de l'Énergie et de l'Eau > Programme Habiter Mieux

Développer une stratégie d'action territoriale pour lutter contre la précarité énergétique

La précarité énergétique est un problème complexe au carrefour de problèmes économiques, sociaux et environnementaux, touchant des ménages aux profils très variés. La résolution des situations des ménages nécessite une action transversale impliquant les acteurs de différents secteurs.

L'élaboration de démarches de développement durable (Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial...), en cours dans de nombreux territoires, est entre autre une opportunité pour concevoir et développer des actions de lutte contre la précarité énergétique.

Nous abordons ici le plan d'action territorial de lutte contre la précarité énergétique à développer en l'adaptant localement (voir schéma ci-dessous).

La première étape consiste à mieux connaître le phénomène localement afin d'élaborer le plan d'action adapté à la situation rencontrée et d'adopter une stratégie territoriale. Celle-ci fixe un cadre avec des objectifs, des moyens pour développer les actions par la suite mais aussi pour les suivre, les évaluer et les faire évoluer.

Développer une telle action globale engendre des bénéfices à la fois sur les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre mais aussi une amélioration sur le plan social et sanitaire.

Suite au diagnostic, la dynamique partenariale à engager sur le territoire autour de la thématique est un aspect essentiel de la réussite des actions. Les formations appuient les acteurs pour la mise en œuvre du dispositif. L'objectif des actions proposées par la suite est, après un repérage, d'adapter la réponse apportée en fonction des situations des ménages et

ainsi pouvoir hiérarchiser puis répondre à leurs besoins (comportement, équipement, rénovation...).

L'ensemble des actions du plan d'action fait l'objet de fiches détaillées dans les chapitres suivants présentant pour la plupart, des retours d'expérience identifiés sur le territoire régional.

Pour en savoir plus

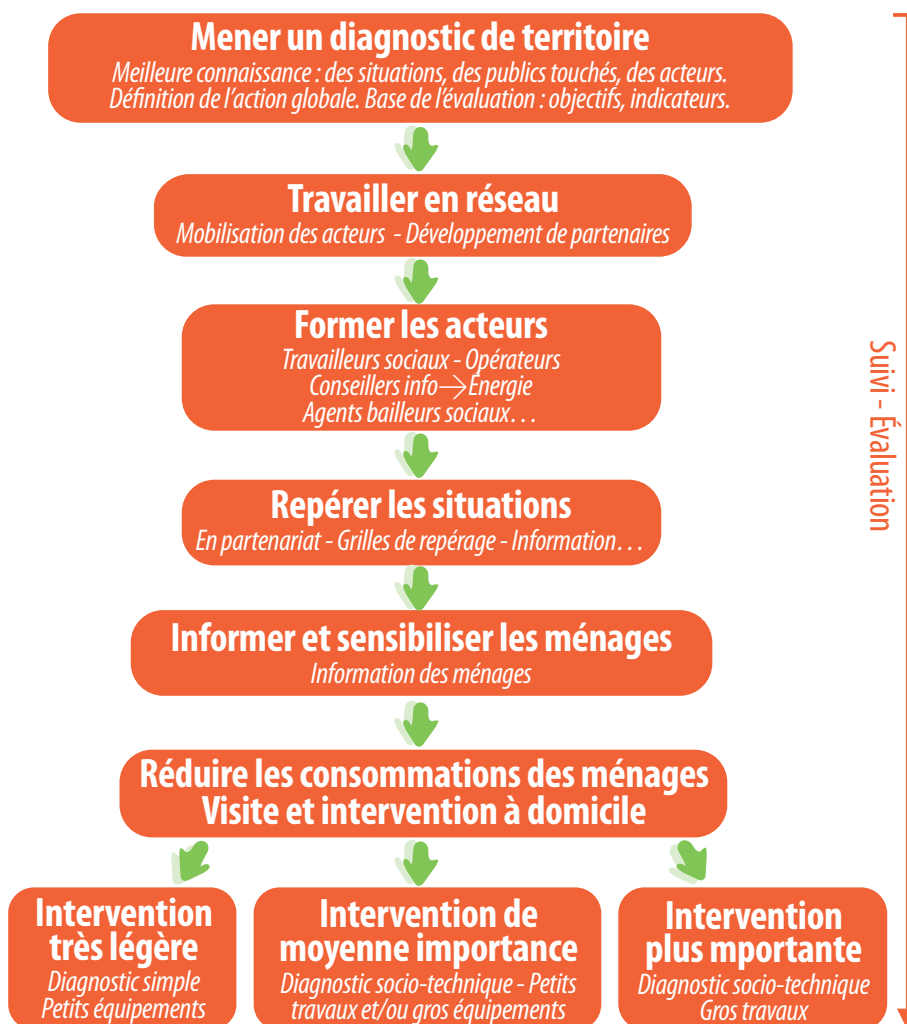
Des actions territoriales de lutte contre la précarité ont été développées selon cette approche globale.

Les Fonds Sociaux d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Énergie et de l'Eau (FSATMEE) :

Comment mettre en place un Fonds Social d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Énergie, Ademe Editions, Collection Habitat, Solidarité, Maîtrise de l'énergie, 200p, mars 2008.

Le projet SLIME - Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie :

Analyse sociotechnique comparée des dispositifs de réduction des situations de précarité énergétique et construction de stratégies d'intervention ciblées, Christophe Beslay, Romain Gournet, Marie-Christine Zélem, Marie-Hélène Huzé, René Cyssau, Programme PREBAT, Ademe-PUCA.
www.prebat.net/?2010-analyse-sociotechnique



Mieux connaître le phénomène localement : mener un diagnostic de territoire

RECUEILLIR LES INFORMATIONS - RAPPORTS - STATISTIQUES

Mener un diagnostic territorial sur la précarité énergétique vise à mieux connaître et analyser la situation actuelle de ce phénomène pour ensuite proposer un plan d'actions adapté afin de réduire durablement les situations de précarité énergétique sur le territoire.

Il a pour objectif de :

- > recenser et mobiliser les acteurs clés du territoire ;
- > recueillir les caractéristiques du territoire en matière d'habitat, d'énergie et de situations économiques et sociales ;
- > dresser un inventaire des actions et dispositifs existants ;
- > définir les actions à développer sur le territoire.

Le diagnostic est d'autant plus pertinent que le porteur se saisit de la problématique et souhaite réellement développer une démarche de réduction des situations de précarité énergétique. Une collectivité, par exemple, peut faire appel à un accompagnement extérieur, mais doit conserver un rôle actif dans la démarche (mobiliser les acteurs, faciliter l'accès aux données...).

Recueillir des informations quantitatives mais aussi qualitatives via des entretiens avec les acteurs et des publics touchés permet de mieux qualifier les situations de précarité énergétique en l'absence d'indicateurs spécifiques.

Les difficultés rencontrées sont, entre autres, le manque de données spécifiques à la précarité énergétique, le temps limité à consacrer au diagnostic, la confidentialité de certaines données... Un écueil serait de dresser une vision partielle de la problématique par manque de données mais d'un autre côté, un surplus d'informations peut également conduire à une difficulté d'analyse.

RÉALISER ET PRÉSENTER UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL SUR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

MOBILISER LES ACTEURS CLÉS

Pour construire un diagnostic partagé et aboutir à un plan d'action réaliste mais ambitieux, il est essentiel d'impliquer les acteurs lors du recueil d'informations préalables puis de l'élaboration et de la validation des scénarios d'actions proposés. On s'appuiera sur le schéma des acteurs présenté à la page 6 pour identifier les acteurs clés du territoire dans les différents domaines.

Les élus doivent être informés et sensibilisés car leur décision est indispensable pour toute massification des actions entreprises sur leur territoire. Cela peut éventuellement faire l'objet d'une réunion spécifique.

La mobilisation peut prendre différentes formes : réunion de présentation de la démarche avec recueil des besoins, journée de sensibilisation sur la précarité énergétique, visite de site (appartement témoin, opérations de rénovation performante avec une démarche d'implication des habitants)...

En raison du manque d'indicateurs spécifiques, les informations disponibles couvrent généralement une seule thématique. Des croisements de données s'avèrent nécessaires mais souvent délicats (compatibilité entre les données, compétences pour le traitement statistique). La mise en place progressive de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (lancé officiellement en 2011) pourra à moyen terme faciliter l'accès à des informations ciblées et à des indicateurs dédiés. Les sources de données sont listées ci-après de façon non exhaustive.

RECUEILLIR LES INFORMATIONS - ENTRETIENS

Des entretiens individuels ou un questionnaire à transmettre aux acteurs du territoire permettront de recueillir des données notamment qualitatives qui viendront nuancer, compléter ou illustrer les données recueillies par ailleurs. Quelques suggestions de points à aborder : quels sont les publics rencontrés, quels sont les plus vulnérables vis-à-vis de la précarité énergétique (profil des ménages, statut d'occupation...), à quelles difficultés font-ils face (impayés d'énergie, restriction de chauffage, inconfort thermique, électroménager et équipements peu performants...) ?, les actions mises en œuvre (aide financière, accompagnement...) et les freins rencontrés (financiers, organisationnels...), les manques repérés dans les dispositifs existants...

ANALYSER ET PRÉSENTER LES DONNÉES

Les paramètres retenus pour les croisements de données du Recensement Général de la Population - INSEE effectués dans le cadre du projet ELPE sont les suivants :

- > résidences principales ;
 - > type de logement (maison individuelle ou immeuble collectif) ;
 - > date de construction (avant ou après 1975, date de la première réglementation thermique en France) ;
 - > statut d'occupation (propriétaire ou locataire) ;
 - > catégorie socioprofessionnelle (parce que les niveaux de revenus ne sont pas accessibles) ;
 - > énergie pour le chauffage (électricité, fioul, gaz de ville, autre...) ;
 - > structure du ménage (personne seule, famille monoparentale...).
- L'élaboration d'hypothèses de travail est nécessaire pour représenter les informations les plus pertinentes.

SOURCES D'INFORMATION ET LOCALISATION	INDICATEURS	REMARQUES
INSEE - RGP www.insee.fr/fr/bases-de-donnees	Population : âge, catégories socioprofessionnelles, type d'activité... Familles : composition et structure familiale, statut d'occupation... Logements : catégorie de logements, date d'achèvement, logement individuel ou collectif, surface, année d'emménagement dans le logement. Énergie : chauffage, type de combustible, mode de transport principal...	Description générale du territoire sous forme de fiches en ligne à l'échelle de la commune du regroupement de communes, de l'IRIS pour les communes de plus de 5 000 habitants (www.insee.fr/fr/bases-de-donnees). Il est possible de : > récupérer les données brutes gratuitement ; > commander des études avec croisement de données.
INSEE - DGI Enquête nationale revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus fiscaux localisés (RFL)	Revenus : niveau de vie, revenu disponible et pauvreté.	
INSEE - ENL	Taux d'effort énergétique : déclaration "avoir souffert du froid" et pour quelle raison. Il s'agit de 2 données différentes : le TEE et le taux de déclaration des ménages ayant souffert du froid ainsi que les raisons de cet inconfort thermique	2006 : enquête nationale, sur-échantillonnage régional en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 2013 , les informations déclaratives pour l'ENL sur le logement seront complétées par un DPE.
Fichier FILOCOM - DGI	Revenus : informations sur le logement (date de construction...) et sur les ménages (âge personne de référence...).	L'Anah a réalisé un traitement spécifique de ces données dans le cadre du Programme Habiter Mieux www.anah.fr/habitermieux.html
PPPI Parc Privé Potentiellement Indigne	Identifie les zones potentielles d'action de lutte contre l'habitat indigne.	Les données du PPPI sont issues d'un travail sur les données FILOCOM, INSEE, consolidées avec des retours de terrain.
Données Fonds Solidarité Logement (FSL) des Conseils Généraux	Nombre de ménages aidés pour des impayés d'énergie / nombre de sollicitations. Montant moyen d'aide octroyé. Inventaire des actions préventives.	
Données des fournisseurs d'énergie	Nombre de ménages bénéficiaires des tarifs sociaux de l'énergie. Service Minimum d'Électricité. TPN (Tarif de Première Nécessité - électricité) TSS (Tarif Social Spécial de solidarité - gaz)	Possibilité de comparer le nombre de ménages éligibles et les ménages bénéficiaires (avant l'entrée en vigueur de l'automatisme des tarifs).
Documents d'orientations et de planification des collectivités	PCET / SRCAE - PLH, PDALPD, SCOT / PLU, Agenda 21 Données : > sur l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur résidentiel, et vulnérabilité vis-à-vis des énergies fossiles ; > sur l'habitat et le logement ; > sur les déplacements...	Les études préalables nécessaires à leur élaboration sont des sources d'information intéressantes. Un des intérêts est l'aspect territorial de ces études.
Les observatoires (régional de l'énergie, régional pauvreté et précarité, de l'habitat indigne, de la qualité de l'air, tableau de bord de la construction durable - CERC...), et réseaux (LHI, RREP, ARHLM...)...	Données sur le parc de logements : typologie du parc / rénové / à rénover / scénario de rénovation : étude Énergie Demain CERC PACA. Données sur les consommations / productions : usages d'énergie en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Observatoire Régionale de l'Énergie). Sur la santé et la mobilité...	Sert à comparer les données, et à les préciser si une cible est identifiée.
Études et rapports des partenaires sociaux, acteurs de la santé - ARS...	Chiffres sur les aides volontaires aux ménages (impayés d'énergie). Informations qualitatives sur les situations des ménages.	

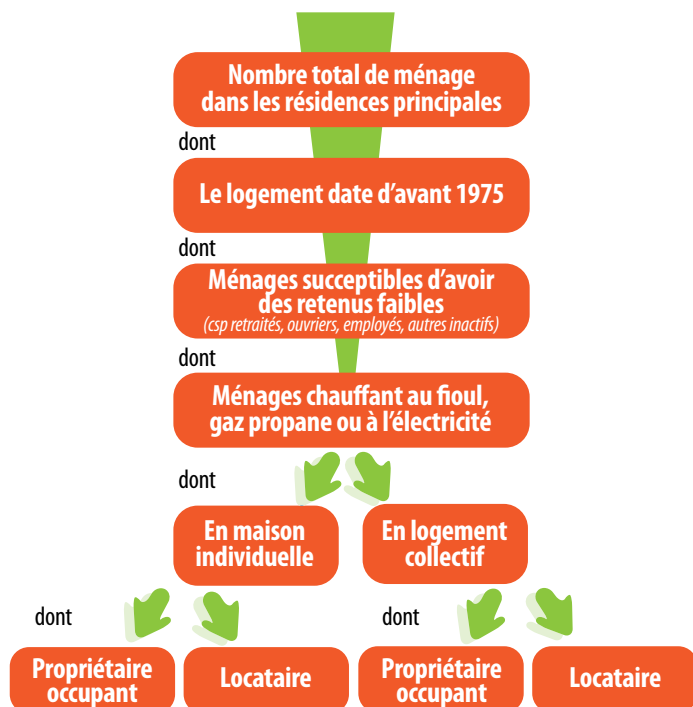
Mieux connaître le phénomène localement : mener un diagnostic de territoire

Par exemple, dans le cadre du projet ELPE, les analyses quantitatives se sont basées sur le graphe ci-dessous.

La connaissance des spécificités d'un territoire permet d'affiner les hypothèses et de mieux cibler les données à croiser mais attention elle peut également faire passer à côté de certaines cibles...

Cartographier les résultats permet de mieux visualiser les zones d'intervention prioritaire mais il faut prendre en compte les limites que cette représentation comporte : l'échelle de représentation peut toujours masquer une zone plus petite mais tout autant prioritaire. Pour les territoires peu peuplés, une analyse quantitative n'est pas toujours envisageable afin de préserver la confidentialité des informations.

Afin de compléter l'analyse de l'état actuel, il est très pertinent de réaliser des études prospectives en prenant en compte des scénarios sur l'évolution des prix de l'énergie. Les diagnostics territoriaux menés dans le cadre du projet ELPE peuvent servir d'exemple pour le choix des indicateurs et des représentations graphiques.



ÉLABORER DES PROPOSITIONS D'ACTION ET PARTAGER LES RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

Le plan d'action découlant du diagnostic propose à la fois des améliorations de l'existant et un panel d'actions qui peuvent s'inspirer de l'ensemble des fiches présentées par la suite dans ce guide. Les actions seront à prioriser en fonction des situations repérées dans l'état des lieux.

Partager les résultats du diagnostic et les pistes d'action avec les différents acteurs est une étape clé pour s'assurer de la compréhension, faisabilité et diffusion des propositions.

Le diagnostic territorial apporte une base pour développer des partenariats et des actions adaptées à la situation du territoire, il n'a pas vocation à repérer précisément les ménages en situation de précarité énergétique. Ceci fera l'objet d'une action à part entière (voir fiche n°4).

ÉVALUER LA DÉMARCHE DE DIAGNOSTIC

Les indicateurs liés au diagnostic peuvent être entre autres :

- > la participation des acteurs du territoire au recueil des informations et données ; le partage d'une culture commune sur la thématique est déjà en soi une première étape ;
- > leur implication dans l'élaboration puis dans la mise en œuvre d'un plan d'action suite au diagnostic.

ZOOM SUR LE DIAGNOSTIC MENÉ SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX

Le diagnostic a montré la diversité des situations potentielles de précarité énergétique sur le territoire : des retraités occupant des maisons anciennes pour une part chauffées au fioul, des locataires en immeubles collectifs anciens chauffés à l'électricité, des étudiants disposant de peu de ressources et logés dans des logements privés de faible performance énergétique...

Afin de répondre efficacement aux différentes situations, il a été proposé une action globale de lutte contre la précarité énergétique, basée sur le schéma d'intervention p9. L'action s'appuie sur le développement d'une forte dynamique partenariale sur le territoire afin d'utiliser au mieux le panel de dispositifs existant ainsi que les compétences des acteurs mobilisés. La clé de voûte de l'action repose sur son animation pour assurer le lien entre les différents services de la collectivité, avec l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs mais également pour coordonner, d'une part, le repérage des ménages et, d'autre part, le choix des actions à mettre en œuvre (information, visites à domicile, intervention de premier niveau, orientation vers des travaux plus lourds). L'animation serait assurée par une association énergie en étroite collaboration avec la collectivité (services Énergie et Habitat) et les opérateurs de terrain.

Pour en savoir plus

ELPE :

diagnostic régional et diagnostics territoriaux
www.precarite-energie.org/-etat-des-lieux-de-la-precarite

"La Vulnérabilité énergétique des ménages
Le cas des Hautes-Alpes DDT 05 - Janvier 2012":
<http://bit.ly/SzdbRC>

Travailler en réseau pour réduire la précarité énergétique

LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE REGROUPE UNE MULTITUDE D'ACTEURS

Afin de répondre aux problématiques très variées que recouvre la précarité énergétique, une multitude d'acteurs entrent en jeu, qu'ils travaillent sur la thématique du logement, de l'énergie ou du social. Ces acteurs appartiennent à des sphères professionnelles différentes et ont rarement l'occasion de travailler ensemble.

LES PRINCIPAUX RÉSEAUX EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Une présentation des réseaux d'acteurs susceptibles d'intervenir dans la résolution du problème de la précarité énergétique figure précédemment dans ce guide (p 6). Quelques-uns des réseaux actifs pouvant être sollicités sont rappelés ci-dessous :

LA MISE EN RÉSEAU, QUEL INTÉRÊT POUR UN TERRITOIRE ?

Par la mutualisation des compétences et le développement d'une culture commune, la mise en réseau permet une mobilisation et une concertation des acteurs afin de répondre de manière adaptée et plus efficace aux besoins des personnes en situation de précarité énergétique.

La mise en réseau peut être initiée par les collectivités territoriales ou par des associations. Il est possible :

- > soit de rassembler les acteurs spécifiquement sur la précarité énergétique ;
- > soit de participer à des réseaux déjà en place et de traiter régulièrement du problème de la précarité énergétique.

Une (ou plusieurs) structure doit assurer l'animation du réseau pour entretenir et structurer les échanges entre acteurs.

LES THÉMATIQUES PRINCIPALES

Comment repérer les ménages en précarité énergétique, quels acteurs peuvent y participer ?

Quelles actions développer ou quelles améliorations apporter à celles en place sur le territoire ?

LES OUTILS

Les outils à mettre en œuvre pour y aboutir sont multiples et souvent commun à l'animation de réseau en général :

- > envoi de questionnaires aux professionnels des différents secteurs ;
- > organisation de temps d'échanges réguliers (la forme, la fréquence et la durée seront à adapter à l'échelle du territoire) ;
- > organisation de journées thématiques ;
- > mise en place et animation d'outils d'échange d'informations : liste de discussion, newsletter ;
- > présentation de retours d'expérience (sous forme de fiche, ...) ;
- > co-construction d'outils pour les particuliers et les professionnels.

LOGEMENT

- > Réseau LHI Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc Roussillon et Corse : réseau d'acteurs, publics et privés, de la lutte contre l'habitat indigne, animé et coordonné par le CETE Méditerranée ;
- > ARHLM PACA : réseau des acteurs de l'Habitat social de la région.

SOCIAL

- > URIOPSS : fédération d'acteurs sanitaires et sociaux.

ÉNERGIE

- > Réseau des Espaces Info→Énergie en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- > Réseau des Economes de Flux et Conseillers en Energie Partagés ;
- > Réseau PACA Climat (ouvert aux collectivités réalisant un PCET).

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

- > RREP : Réseau Régional Énergie et Précarité. Réseau des acteurs du logement, de l'action sociale et de l'énergie engagés dans la lutte contre la précarité énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- > RAPPEL : Réseau national des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Énergétique dans le Logement.

SANTÉ - QUALITÉ DE L'AIR

- > Qualité de l'Air Intérieur Groupe Expert.



Former les professionnels de l'action sociale, du logement et de l'Énergie

La formation des professionnels est un enjeu majeur pour le développement d'actions de lutte contre la précarité énergétique. Elle favorise, par une meilleure connaissance de la problématique et des moyens d'action, un travail partenarial entre professionnels de l'énergie, du logement et de l'action sociale, souvent cloisonnés dans leurs champs de compétences.

Les publics à former en priorité sont les professionnels de l'action sociale, les structures de médiation sociale, les équipes des bailleurs dont les gardiens d'immeuble en contact direct avec les familles. La formation des acteurs de l'énergie et du logement, amenés à prendre part sur le territoire aux actions de lutte contre la précarité énergétique est à envisager dans un second temps, en fonction des compétences déjà développées.

Il apparaît également important de mettre en place, en parallèle, des journées d'information en direction des cadres de l'action sociale, des chargés de mission des collectivités et des élus afin qu'ils puissent développer et suivre au mieux les actions menées sur les territoires.

Un plan de formation des acteurs doit être envisagé à l'échelle du territoire pour s'assurer que l'ensemble des intervenants acquièrent les connaissances nécessaires au bon déroulement des actions.

Les formations s'organisent généralement de manière verticale, spécifiques à chaque type d'acteurs, ciblées en fonction de leurs connaissances initiales, de leur cœur de métier et des besoins identifiés au préalable. La formation peut aussi s'imaginer transversale, en regroupant l'ensemble des acteurs amenés à intervenir sur un même territoire, s'enrichissant naturellement de la connaissance et de la compétence de chaque professionnel, permettant aussi une compréhension mutuelle des métiers et des responsabilités des différents acteurs, et l'élaboration de modes d'intervention adaptés par l'échange et la mise en lumière des facteurs freins éventuels. Cette seconde approche favorise le décroisement des acteurs utiles dans la mise en œuvre du plan d'action.

Le plan de formation peut s'appuyer sur des formations développées au niveau national et régional : depuis une quinzaine d'années, l'Ademe a initié une dynamique nationale de formation sur la précarité énergétique, notamment en direction des travailleurs sociaux. Un réseau de formateurs relais a été mis en place (notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur), ainsi qu'un module spécifique de sensibilisation à la précarité énergétique pour les conseillers info énergie. Des sessions sont régulièrement organisées.

Des journées de sensibilisation ainsi qu'un module spécifique en direction des travailleurs sociaux des collectivités territoriales et d'autres organismes tels les CAF, MSA... sont proposées dans le cadre d'un partenariat CNFPT-Ademe. Celui-ci a été engagé pour développer un dispositif d'information et de formation à grande échelle en direction des encadrants et travailleurs sociaux afin de leur permettre de mieux lutter contre la précarité énergétique en appréhendant notamment les problèmes liés à la maîtrise de l'énergie.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les formations proposées restent souvent ponctuelles et gagnent à être structurées.

Il est également nécessaire de travailler à l'intégration dans les formations initiales du travail social, d'un module concernant la précarité énergétique et les actions de maîtrise de l'énergie.

Le tableau page suivante présente des exemples d'objectifs et de contenus de formation selon les publics cibles.

Contacts utiles :

www.ademe.fr/formation

www.paca.cnfpt.fr/site/fr/formation

www.precarite-energie.org/-formations

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	CONTENUS SPÉCIFIQUES	DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE	ACTEURS CLÉS EN PACA
Professionnels de l'Action Sociale : assistants de services sociaux, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs spécialisés			
> Comprendre le contexte et les enjeux de la lutte contre la précarité énergétique. > Savoir identifier tous les facteurs qui influent sur la facture énergétique d'un ménage. > Connaître les différents acteurs, leur rôle et moyens d'intervention sur la précarité énergétique. > Identifier le rôle et le pouvoir d'influence du travailleur social dans la problématique de la précarité énergétique. > Savoir utiliser des outils pour passer rapidement à l'action.	> Grille de repérage des ménages. > Lecture et analyse de factures. > Notions de base sur la maîtrise de l'énergie et repérage des dysfonctionnements liés aux comportements, aux équipements et au bâti. > La palette des dispositifs (tarifs sociaux, aides à l'amélioration de l'habitat...).	> Privilégier les méthodes actives : études de cas, mises en situation, analyse de pratiques. > Présenter des outils concrets utilisables avec les familles (cache-facture, mallette de maîtrise des charges, guides pédagogiques, jeu de cartes...). Voir exemples d'outils sur : www.precarite-energie.org	> Organismes de formation des travailleurs sociaux. > Collectivités locales ou territoriales (conseils généraux, conseils régionaux...). > CAF, CCAS. > CNFPT. > Ademe. > URIOPSS. > Associations spécialisées dans la maîtrise de l'énergie.
Professionnels du logement : Associations spécialisées, responsables de parcs de logements sociaux, gardiens, associations de locataires, opérateurs, syndicats de copropriétés			
> Comprendre le contexte et les enjeux de la lutte contre la précarité énergétique. > Savoir repérer les situations de précarité énergétique. > Connaître les différents acteurs, leurs rôles et moyens d'intervention sur la précarité énergétique. > Connaître les dispositifs liés à l'action sociale. > Savoir conseiller les familles.	> Notions de base sur la maîtrise de l'énergie et repérage des dysfonctionnements liés aux comportements, aux équipements et au bâti. > La palette des dispositifs (tarifs sociaux, aides à l'amélioration de l'habitat...).	> Privilégier les méthodes actives : études de cas, mises en situation, analyse de pratiques. > Manipuler du matériel de mesure et des équipements économes (réducteurs de débit...). > Présenter des actions exemplaires de sensibilisation des locataires en habitat social (guide du logement, pose de kits économes...).	> Organismes de formation des bailleurs sociaux. > ARHLM. > ADIL. > CLCV, CSF, CNL. > Réseau LHI. > Syndicats de copropriétaires. > Anah. > Associations spécialisées dans la maîtrise de l'énergie.
Professionnels de l'insertion : Entreprises d'insertion par l'économie, régies de quartier, structures de médiation sociale			
> Comprendre le contexte et les enjeux de la lutte contre la précarité énergétique. > Savoir repérer les situations de précarité énergétique. > Savoir conseiller les familles.	> Notions de base sur la maîtrise de l'énergie et repérage des dysfonctionnements liés aux comportements, aux équipements et au bâti. > Grille de diagnostic énergie simplifiée. > Méthodes de sensibilisation des familles.	> Privilégier les méthodes actives : études de cas, mises en situation, analyse de pratiques. > Manipuler du matériel de mesure et des équipements économes. > Présenter des outils concrets utilisables avec les familles (cache-facture, mallette de maîtrise des charges, guides pédagogiques, jeu de cartes...).	> Réseau des régies de quartier (CNRLQ). > Unis Cités (Programme Méditerranée). > PIMMS, PSP. > Pôle service à la personne.
Elus, chargés de mission des collectivités, cadres de l'action sociale			
> Comprendre les enjeux liés à la précarité énergétique d'un point de vue socio-économique et environnemental. > Favoriser la mobilisation sur la précarité énergétique. > S'approprier le cadre institutionnel et juridique. > Permettre aux acteurs de repérer leurs obligations et les opportunités. > Etudier des pistes de réflexions et d'actions possibles.	> Le rôle des collectivités locales dans la lutte contre la précarité énergétique. > Les acteurs et les dispositifs mobilisables. > Présentation de projets réalisés par des acteurs locaux.	> Journée courte en plénière ; > Favoriser les échanges entre participants. Voir déroulé d'une journée type sur : www.evenements.cnfpt.fr/energetique	> CNFPT. > Collectivités locales et territoriales.

Repérer les situations de précarité énergétique Des dispositifs et des acteurs à mobiliser

Afin de cibler et de déployer au mieux des actions de lutte contre la précarité énergétique sur un territoire, il faut être en mesure d'identifier, de contacter et de mobiliser les ménages vulnérables.

L'identification générale des grandes caractéristiques des ménages et des zones géographiques les plus touchées est réalisée dans le cadre du diagnostic de territoire. Il s'agit donc ensuite de repérer plus précisément les ménages en travaillant en partenariat avec les acteurs en lien direct avec eux. **Le repérage est souvent difficile** en raison de la diversité des publics, des situations, certains dispositifs ont échoué faute de toucher les bénéficiaires.

Les acteurs relais pouvant être associés dépendent du territoire (urbain, rural...). Un panel large peut être mobilisé : associations, centres sociaux, Centres Communaux d'Action Sociale, structures d'aide à la personne, travailleurs sociaux des différentes institutions et collectivités, services des Conseils généraux (service en charge du FSL, Maisons de la Solidarité ou Centres Médico-Sociaux), professionnels de la santé (médecins, infirmières à domicile...), acteurs des services publics (facteurs...), commerçants, fournisseurs d'énergie...

Le repérage des situations de précarité énergétique doit s'appuyer sur une **dynamique partenariale forte** qui nécessite :

- > d'avoir une structure ou un service en charge de la coordination du repérage (voire de l'action globale) ou bien de développer en amont un canevas très didactique permettant à chacun de qualifier les situations, et de renvoyer vers les bons relais pour la mise en œuvre de solutions ;
- > l'entretien de liens entre les acteurs et la transmission d'information vers les structures en charge des actions en instaurant des rencontres régulières, des fiches de liaison pour signaler des situations à risque (sollicitation récurrente d'une aide pour impayé d'énergie, température des pièces à vivre très basse...), en développant des grilles de repérage pour qualifier les situations (ex : EDF, GDF SUEZ, CCAS, EIE...).

Le repérage peut être réalisé par le déploiement de visites à domicile effectuées :

- > soit en amont sur un groupe jugé vulnérable : il s'agit alors d'une action de sensibilisation qui permet de détecter d'éventuelles situations problématiques ;
- > soit après signalement en lien avec les acteurs relais pour caractériser précisément le problème détecté et bien cibler l'action à mener.

Exemple de ciblage pour repérer des ménages en situation de précarité énergétique : travailler en coopération avec le service FSL d'un Conseil Général sur les situations des ménages sollicitant de manière récurrente une aide pour impayés d'énergie. Une analyse détaillée des factures et une visite à domicile couplée à une action de sensibilisation permettront de bien orienter le ménage (aide aux petits travaux, aux équipements, appui social, ...).

Un des enjeux est de mobiliser les financements nécessaires à cette phase. Au-delà d'une volonté politique en interne, différents dispositifs coexistent en lien avec le logement et peuvent être mobilisés pour faciliter le repérage, étape incontournable dans la réussite des actions de lutte contre la précarité énergétique.

La Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), action du PDALPD, est un dispositif financé en partie par l'État et par une (ou plusieurs) collectivité territoriale pour développer une action en lien avec le logement des personnes défavorisées. Une collectivité peut s'en saisir dans le cadre de la détection de logements insalubres avec un élargissement possible au repérage des situations de précarité énergétique. Ses atouts principaux sont la souplesse du dispositif qui facilite la prise en compte d'une situation locale, la dynamique partenariale nécessaire à sa bonne mise en œuvre, un diagnostic socio-technique à domicile utile à la qualification de la situation et des décisions partenariales sur les démarches à engager.

D'autres dispositifs partenariaux facilitent le repérage des situations de précarité énergétique : les fonds Sociaux d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Énergie et de l'Eau (voir exemple en dehors du territoire régional), les Programmes d'Intérêt Général (PIG), et plus récemment les Contrats Locaux d'Engagement du Programme "Habiter Mieux" (venant compléter des dispositifs existants type PIG le cas échéant) développent des procédures d'alerte pour repérer les ménages les plus vulnérables.

ZOOM SUR LE REPÉRAGE DANS LE CADRE DE L'ACTION MENÉE EN PROVENCE VERTE PAR LES COMPAGNONS BÂTISSEURS PROVENCE

Une action globale alliant information sur les pratiques de consommation, amélioration des équipements et du bâti est menée sur le territoire de la Provence Verte par les Compagnons Bâtisseurs. La méthodologie de repérage des ménages est basée d'une part sur des animations collectives réalisées dans les communes créant une dynamique de groupe qui facilite l'adhésion des ménages au projet ; dynamique renforcée par la formation de familles ambadrices. D'autre part, les acteurs du territoire - associations, travailleurs sociaux, institutionnels, élus - sont informés puis orientent des familles vers l'action. Un lien étroit est entretenu avec l'animation du PIG de lutte contre la précarité énergétique sur le Var.

Pour en savoir plus

MOUS insalubrité - PACT des Alpes-de-Haute-Provence
PIG départemental de lutte contre la précarité énergétique :
Conseil général du Var

Anah - pour les dispositifs d'appui à la rénovation du parc privé
Compagnons Bâtisseurs Provence - Christine Valette - Chef de projet

Informer et sensibiliser les ménages

INFORMER LE GRAND PUBLIC RESTE INDISPENSABLE DANS TOUTE ACTION DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Dans le triptyque amélioration du bâti, efficacité énergétique des appareils et sobriété des comportements, l'humain doit garder une place centrale. En matière d'habitat, même les technologies les plus perfectionnées ne fonctionnent pas si l'on n'a pas, au préalable, sensibilisé et informé les publics pour qu'ils prennent part activement à la démarche.

Informé et sensibiliser les ménages à réduire leurs consommations d'énergie et d'eau peut prendre différentes formes : actions collectives, visites à domicile, expositions interactives, films, jeux, pièces de théâtre... La combinaison de plusieurs donnent généralement des résultats plus intéressants. La mobilisation de relais et les démarches partenariales facilitent le déploiement des actions.

MODE D'INTERVENTION

Le projet peut se dérouler en plusieurs phases répondant chacune à des objectifs spécifiques :

SENSIBILISER LE PERSONNEL DE TERRAIN DU BAILLEUR ET/OU L'OCCUPANT DU LOGEMENT

Cette action préalable, menée sous forme d'ateliers vise à impliquer les agents de terrain dans la démarche, permettre l'acquisition d'une culture commune sur l'utilisation de l'eau et l'énergie et en faire des relais d'informations pour accompagner les locataires sur l'utilisation rationnelle des flux.

RÉALISER UN DIAGNOSTIC DES USAGES SOCIAUX DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE DES OCCUPANTS

À l'aide d'un questionnaire, un échantillon représentatif d'occupants est enquêté. Cette phase permet de repérer les acteurs et relais locaux, de vulgariser le projet de réhabilitation, et d'adapter les outils de sensibilisation mis en place.

ÉLABORER UN MODE D'EMPLOI DU LOGEMENT

Ce document est ajusté au plus près des spécificités du site, des équipements installés mais aussi des préoccupations des occupants. Il explique l'utilité, le fonctionnement et les utilisations optimales de chaque équipement ainsi que les éco-gestes à réaliser.

ACCOMPAGNER ET CONSEILLER LES OCCUPANTS

Sur le site même de la réhabilitation, un appartement témoin et une exposition interactive sur les économies d'eau et d'énergie sont installés. Des permanences de conseils, des ateliers d'informations thématiques peuvent être organisés. Ce travail est mené en partenariat avec les acteurs locaux (centre social, association de personnes âgées, travailleurs sociaux, associations de locataires, régie de quartier) pour en faire des relais locaux d'information.

ÉVALUER L'ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU ET D'ÉNERGIE

Un suivi des consommations individuelles est réalisé sur un échantillon représentatif des locataires via une visite à domicile, accompagné d'un suivi des consommations du site via le relevé des compteurs généraux et des parties communes.

ASSURER LA COMMUNICATION ET LA PROMOTION

Cela se fait à 2 niveaux distincts : spécifiquement au site et en direction des locataires (lettres d'information, affichage du suivi des consommations dans les parties communes) et plus globalement en tant qu'opération exemplaire (visites de site en direction d'autres bailleurs, fiches de cas). Pour capitaliser ce travail et dans un souci de reproductibilité, la démarche et les outils créés sont diffusés en direction des collaborateurs du bailleur.

ZOOM SUR UNE ACTION À DESTINATION DE LOCATAIRES EN HABITAT SOCIAL À MARSEILLE - ÉCOPOLENERGIE

Le bailleur social Logirem a engagé des travaux de rénovation sur un parc de 102 logements à Marseille, permettant d'atteindre un niveau énergétique de classe A (label Bâtiment Basse Consommation). Réhabilitation thermique de l'enveloppe, remplacement des équipements de chauffage et de ventilation, systèmes économes sur les robinetteries. Conjointement, une action importante d'information et de sensibilisation des ménages à la prise en main des nouveaux équipements a été mise en place. Cette action vise à mettre en adéquation les aspects techniques de la rénovation et les aspects comportementaux des locataires.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

L'accompagnement des locataires dans le cadre de réhabilitation énergétique est un réel levier pour assurer l'atteinte des objectifs en termes de réduction des consommations. En renforçant l'implication des locataires dans ces opérations, l'enjeu est aussi de leur permettre une appropriation tant de leur logement que de l'ensemble de la résidence. Les actions menées permettent de diffuser une culture commune à l'intérieur des organismes HLM et de décloisonner les différents services des bailleurs sociaux. La mobilisation et la formation de relais d'information (acteurs locaux) sont primordiales dans la réussite d'un tel projet. Elles doivent être commencées en amont, de manière à organiser collectivement l'accompagnement des locataires.

LES PARTENAIRES FINANCIERS POUR CETTE OPÉRATION

Accord Cadre État-Région-Ademe, Société LOGIREM, Fondation LOGIREM, Fondation de France, Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Pour en savoir plus
Ecopolenergie. www.ecopolenergie.com

Réduire les consommations des ménages

LES MODES D'INTERVENTION

La réduction des consommations d'énergie des ménages nécessite une amélioration des performances énergétiques des équipements et / ou du bâti. Diverses actions peuvent être engagées pour cela.

AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS

La diffusion d'équipements économes en eau et énergie permet une réduction des consommations sans diminution du confort des ménages. Elle peut être effectuée par des acteurs intervenant auprès des ménages modestes (travailleurs sociaux, associations, bailleurs sociaux...). Les kits économes peuvent être soit standards soit adaptés à la situation des ménages, solution nécessitant une visite à domicile. Il est pertinent d'accompagner la famille pour l'installation, l'utilisation et si besoin l'entretien de ces appareils.

Des partenariats avec les fournisseurs d'énergie et la valorisation de certificats d'économie d'énergie sont possibles pour financer une partie des interventions.

Au-delà des petits équipements, l'entretien des équipements en place (robinetterie, régulation du chauffage...) ainsi que l'aide au remplacement d'appareils électroménagers peuvent s'avérer utiles pour réduire les consommations énergétiques des ménages.

L'AUTO-RÉHABILITATION ACCOMPAGNÉE

L'amélioration des performances énergétiques des logements nécessite des travaux à domicile.

L'auto-réhabilitation accompagnée est une des actions possibles pour agir sur le logement. Basée sur la participation des personnes, les chantiers sont encadrés par des animateurs techniques qualifiés. Les objectifs de l'intervention vont au-delà de l'amélioration du logement **en favorisant également l'insertion sociale et le développement de liens sociaux** notamment par l'insertion dans son quartier, son environnement, l'entraide et l'expression de projets communs. Plusieurs associations spécialisées peuvent intervenir sur l'ensemble du territoire régional. L'implication des ménages dans la démarche est un facteur de succès pour une meilleure appropriation du logement et la résolution d'une situation de précarité énergétique.

Une **"fiche d'identification"**, remplie par un travailleur social, permet de prédéfinir les actions possibles selon les besoins du ménage et d'orienter celui-ci vers l'association. Ensuite, une **visite à domicile avec le référent social et l'animateur technique** permet de déterminer les travaux à réaliser et définir ainsi les modes d'interventions les plus appropriés selon l'ampleur des travaux :

> accompagnement des propriétaires occupants dans la **rénovation de leur logement** : réfection toiture, isolation, mise aux normes du système électrique, réparation de la plomberie, installation de sanitaires, création de pièces... et dans le **montage de leur dossier de financement des travaux** ;

> amélioration du cadre de vie via les ateliers de quartier qui impliquent une dynamique partenariale entre les acteurs de l'action sociale et de la requalification des logements (bailleurs publics, Anah, PACT...). Réparations locatives, mises en propreté, aménagements intérieurs, rénovation d'une pièce ou du logement. Ces chantiers sont également l'occasion de **renouer la relation avec le bailleur**, de prendre conscience des droits et devoirs, de reprendre confiance dans la capacité à agir ;

> des **animations collectives** sur des thématiques liées au logement et au cadre de vie sont organisées par exemple par les Compagnons Bâisseurs et leurs partenaires de terrain. Ces temps collectifs se déroulent souvent dans des lieux ressources où s'organisent des ateliers de bricolage et le prêt d'outils.

LA RÉHABILITATION COMPLÈTE

La réhabilitation du bâti ancien est une des priorités de la lutte contre la précarité énergétique.

Le parc public s'est vu fixer des objectifs de rénovation par l'État et bénéficie de dispositifs incitatifs pour engager des travaux réduisant les charges énergétiques des locataires.

Le parc privé, comptant des logements dégradés souvent occupés par des ménages modestes, est également visé par des dispositifs incitatifs et coercitifs de rénovation incluant l'amélioration des performances énergétiques.

Les collectivités ont la possibilité pour cela de mobiliser les dispositifs proposés par l'Anah : au-delà des aides apportées dans le diffus, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et les Programmes d'Intérêt Général intègrent désormais des volets de lutte contre la précarité énergétique avec un renforcement des exigences en matière de performance énergétique après travaux. Ces opérations se déclinent sous forme de programmes soit avec une entrée par territoire par exemple les OPAH de Revitalisation Rurale ou de Rénovation Urbaine, soit par type de public, par exemple les OPAH visant les copropriétés.

Jusque peu, les aides de l'Anah étaient à destination des propriétaires bailleurs comme des propriétaires occupants, mais aujourd'hui la priorité est principalement mise sur les propriétaires occupants. C'est le cas pour le programme "Habiter Mieux" de lutte contre la précarité énergétique, qui complète les aides du régime général avec une Aide de Solidarité Ecologique pour les propriétaires occupants mettant en œuvre des travaux améliorant d'au moins 25 % la performance énergétique de leur logement.

QUELQUES EXEMPLES D'ACTION

ZOOM SUR UNE ACTION D'ACCOMPAGNEMENT
À DOMICILE SUR LE HAUT VAUCLUSE - CEDER

L'action du CEDER a été lancée suite à un constat issu des rapports annuels du Fonds Départemental Unique de Solidarité Logement (FDUSL) : les habitants du Haut Vaucluse représentaient la plus grande proportion des demandeurs d'aide aux impayés d'énergie sur le département. Elle est menée par le CEDER en partenariat avec l'Unité Territoriale du Haut Vaucluse (UTHV), le Service Solidarité Logement du Conseil Général 84 et les 4 centres médico-sociaux du territoire.

Cette action préventive vise à réduire la consommation énergétique et/ou à améliorer le confort via une action concrète et adaptée à la situation du ménage. Un fonds a été créé pour le financement d'une intervention de premier niveau. Ainsi, une enveloppe de 500 € par famille est allouée à cet effet par le FDUSL à l'achat de petits matériels économes (ampoules basse consommation, réducteurs de débit, mécanismes de chasse d'eau double flux...) ou à l'intervention de professionnels (réparation de fuites d'eau, entretien chaudière, pose de contacteurs heures creuses pour le chauffe-eau...).

L'accompagnement des ménages participant se déroule au cours de 3 visites

1 ^{re} VISITE	2 ^e VISITE	3 ^e VISITE
Prise de contact Diagnostic logement et comportement Préconisation de petits travaux	Remise du matériel économe La famille s'engage à appliquer les gestes économes	Bilan de l'action avec la famille

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

21 familles sur 30 visées ont participé au dispositif, en priorité des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle ou majoré et des bénéficiaires de minima sociaux fréquentant les centres médico-sociaux du Haut Vaucluse. La sélection a lieu après une analyse des montants des factures d'énergie.

Après un an les familles impliquées dans le dispositif ont réalisé des économies jusqu'à 540 € (eau + énergie) pour une enveloppe moyenne dépensée de 137 € par ménage. Les économies totales sur un an pour les 21 familles sont :

ECONOMIES	EAU		ELECTRICITÉ		CO ₂
Economies potentielles	859 m	2 180 € ¹	18 400 kWh	2 300 € ²	1,7 t
Economies réelles	378 m	953 €	35 561 kWh	4 261 € ²	3,2 t

¹ Sur la base d'un m³ à 2,30€

² Sur la base d'un kWh TTC (abonnement inclus) à 0,12€

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Unité Territoriale du Haut Vaucluse, Service Solidarité Logement du Conseil Général 84, Ademe, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Fédération Caisse d'Epargne PACA Corse.

ÉVALUATION DE L'ACTION

Deux évaluations ont été menées : une quantitative et une qualitative à la fin de chaque accompagnement.

Il en ressort un réel besoin des familles d'être accompagnées à leur domicile afin de s'approprier les conseils proposés.

La période hivernale paraît être la plus propice à ce type d'action.

Une plus-value "sociale" pour les participants est ressortie, les familles étant actrices du projet et de leur changement de comportement. Les points positifs relevés : ressenti valorisant d'avoir été orientés vers ce projet, volonté de sortir de leur situation (envoi aux propriétaires des résultats du diagnostic), réappropriation du logement.

L'appui d'une chercheuse en communication engageante et méthodologie du changement de comportement a permis de renforcer le passage à l'acte et une modification des comportements (à valider quantitativement sur le long terme).

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Le suivi des consommations est difficile en raison du peu de factures conservées, les espaces privés en ligne des fournisseurs d'énergie apportent une solution.

La présence du travailleur social s'est avérée être aussi bien un atout qu'une contrainte. Dans la majeure partie des cas, les familles se "livraient" plus facilement si le travailleur social n'était pas présent. Cependant, lorsque l'intervention s'est déroulée chez des personnes cumulant plusieurs difficultés, la présence du travailleur social permettait de centrer le discours de la famille sur le thème de la visite.

Pour en savoir plus

État des lieux territorial du Vaucluse - ELPE

CEDER - Laëtitia PELLERÉY

Responsable de projet précarité énergétique
et maîtrise de l'énergie
www.ceder-provence.fr

ZOOM SUR UNE ACTION D'AUTO-RÉHABILITATION ACCOMPAGNÉE SUR AIX-EN-PROVENCE LES COMPAGNONS BÂTISSEURS

Il s'agit d'un projet destiné à améliorer les performances énergétiques de logements de locataires ou propriétaires occupants ayant des faibles revenus et des problèmes liés au logement et / ou à l'insertion sociale, étant bénéficiaires du RSA, de l'action sociale CAF, ou relevant du PDALPD. Toutes les actions peuvent être conçues et réalisées par les ménages, avec l'appui d'un animateur technique.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS SUR LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

Les Compagnons Bâtisseurs ont accompagné 21 familles en 2011. Le repérage des ménages est réalisé en étroite collaboration avec les Pôles d'insertion, les Maisons Départementales de la Solidarité, les CCAS, les CAF, les Points Accueil RSA, les structures de quartiers, les associations. . .

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- > Malgré un partenariat large, le repérage des familles reste difficile.
- > Besoin d'informer régulièrement les travailleurs sociaux du territoire en raison des changements dans les équipes.

AMÉLIORATIONS

Émergence d'un collectif de bénéficiaires et d'anciens bénéficiaires des Ateliers de Quartier afin de passer du statut d'aidé à celui d'aidant et de valoriser ainsi les compétences acquises.

Pour en savoir plus

www.compagnonsbatisseurs.org.

Chefs de projets : Catherine PETIT / Nathalie CASTAN / Christine VALETTE.
www.padesautoproduction.net. Le PADES est un centre de ressources et de formation sur l'auto-réhabilitation accompagnée.

Collectifs Hébergement Varois, basé à Toulon organise des chantiers d'Auto-réhabilitation. Directrice Florence ROUSSEAU.

ZOOM SUR L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE REVITALISATION RURALE (OPAH RR) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MOYEN VERDON (CCMV)

Suite à une étude pré-opérationnelle conduite en 2006-2007, les constats suivants sont ressortis :

- > une demande en logement locatif non satisfaite et une offre globalement insuffisante ;
- > des logements locatifs au confort moyen, notamment en raison de l'ancienneté du bâti ;
- > une forte problématique thermique ;
- > un parc important de logements vacants et une forte prédominance du parc de résidences secondaires.

La communauté de communes a donc lancé une OPAH RR sur son territoire pour améliorer l'accueil des nouveaux arrivants et favoriser le maintien des personnes habitant sur le territoire.

Depuis 2011 avec la signature du protocole d'engagement dans le cadre du programme "Habiter Mieux", un nouvel objectif a été ajouté : l'amélioration de la performance énergétique des logements des propriétaires occupants pour réduire les situations de précarité énergétique.

Les interventions prévues pour améliorer la situation sont variées et intéressantes du fait qu'elles intègrent à la fois un travail sur l'offre et sur la demande. Elles incluent des actions de maîtrise de l'énergie et une mobilisation des acteurs du territoire (élus, services communaux, artisans) et visent en priorité, depuis 2011, la rénovation des logements des propriétaires occupants :

- 1 > repérage et accompagnement des propriétaires dans le montage de leur dossier de financements pour les travaux d'amélioration énergétique, maintien à domicile et handicap ;
- 2 > accompagnement des communes dans la réhabilitation de locaux communaux, de logements publics et d'espaces publics ;
- 3 > formation des artisans ;
- 4 > permanence délocalisée de l'Espace Info→Énergie du PACT 04 ;
- 5 > ateliers de sensibilisation aux éco-gestes et délivrance de kits économes.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

À ce jour, 43 logements de propriétaires occupants et 21 logements locatifs ont été rénovés.

Les travaux réalisés portent, pour les propriétaires occupants,

- > en grande partie sur la réfection des toitures avec pose d'isolant (40 %) ;
- > le changement des menuiseries et l'isolation intérieure (17 %) ;
- > l'amélioration du chauffage (4 %).

Chez les propriétaires bailleurs, les travaux concernent pour 29 % le changement des menuiseries et l'isolation des cloisons.

Au delà de cela, une dynamique a été créée au sein des artisans qui ont notamment assisté à des formations délivrées par le Gabion, centre de formation à l'éco-construction et au bâti ancien.

PARTENARIAT

Cette action réunit un partenariat large aussi bien sur le plan technique que financier pour permettre le financement de l'opération, faciliter le repérage des ménages qui reste un point difficile et la mise en œuvre des solutions (implication des artisans. . .).

La Communauté de Communes du Moyen Verdon porte l'OPAH en partenariat avec l'État (Anah), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil général des Alpes de Haute-Provence, le PNR du Verdon, le Pays A3V, la CCMV, la Communauté de communes du Teillon, la SACICAP, le PACT des Alpes de Haute-Provence et l'Espace Info→Énergie animé par le PACT, la Fondation Abbé Pierre, la CAPEB 04, la FFB04, la STAP, le Syndicat des Villages et Cités de Caractère, les communes de la CCMV et les communes de Demandolx, Peyroules et Soleilhas.

Pour en savoir plus

Communauté de Communes du Moyen Verdon (CCMV)

Claudine TOGNINI, chargée de mission Habitat

www.lesopah.fr

www.anah.fr/habitermieux.html

Glossaire

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	CNL	Confédération Nationale des Locataires
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement	CNLRQ	Comité National de Liaison des Régies de Quartier
AGIR	Action Globale Innovante pour la Région	CPA	Communauté du Pays d'Aix
AICS	Agence Immobilière à Caractère Sociale	CSF	Confédération Syndicale des Familles
AIVS	Agence Immobilière à Vocation Sociale	CSTB	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat	DDT	Direction Départementale des Territoires
ARHLM	Association Régionale des Organismes HLM	DGI	Direction Générale des Impôts
ARS	Agence Régionale de Santé	DPE	Diagnostic de Performance Energétique
BDM	Bâtiments Durables Méditerranéens	DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	EDF	Électricité De France
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment	EIE	Espace Info→Énergie
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	ENL	Enquête Nationale Logement
CCMV	Communauté de Communes du Moyen Verdon	ELPE	État des Lieux de la Précarité Energétique et mobilisation des acteurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur
CEDER	Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables	EPEE	Étude de la Précarité Energétique en Europe
CEE	Certificats d'Économie d'Énergie	ERFS	Enquête nationale revenus fiscaux et sociaux revenus fiscaux localisés (RFL)
CERC	Cellule Économique Régionale de la Construction	EPTZ	Éco Prêt à Taux Zéro
CERFISE	Centre Étude Recherche Formation Institutionnelle Sud Est	FART	Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (Programme "Habiter Mieux")
CETE	Centre d'Études Techniques de l'Équipement	FDUSL	Fonds Départemental Unifié "Solidarité Logement"
CG	Conseil Général	FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
CLCV	Consommation Logement et Cadre de Vie	FFB	Fédération Française du Bâtiment
CLE	Contrat Local d'Engagement	FILOCOM	Fichier du Logement Communal
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	FNAIM	Fédération Nationale des Agences Immobilières
CNAB	Confédération Nationale des Administrateurs de Biens	FNARS	Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale	FSATMEE	Fonds Social d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'énergie et de l'eau



Glossaire

FSL	Fonds Solidarité Logement	PREBAT	Plate-forme de Recherche et d'expérimentation sur l'Énergie dans le Bâtiment
GDF-Suez	Gaz De France - Suez	PSP	Point Services aux Particuliers
GERES	Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités	PUCA	Plan, Urbanisme, Construction et Architecture
HLM	Habitation à Loyer Modéré	RAPPEL	Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Énergétique dans le Logement
HTC	Habitat et Territoires Conseil	RDL	Revenus Disponibles Localisés
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques	RGF	Recensement Général de la Population
LHI	Réseau de Lutte contre l'Habitat Indigne	RREP	Réseau Régional Énergie & Précarité
MDE(E)	Maîtrise De l'Énergie (et de l'Eau)	RSA	Revenu de Solidarité Active
MOUS	Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale	SACICAP	Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété
MSA	Mutualité Sociale Agricole	SCOT	Schéma de Cohérence Territorial
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	SRCAE	Schéma Régional Climat Air Énergie
OPAH RU ou RR	OPAH de revitalisation rurale ou urbaine	STAP	Services territorial de l'architecture et du patrimoine
PACT	Réseau associatif au service de l'habitat	SYNDEC	Association pour la défense des droits immobiliers des propriétaires et copropriétaires
PADES	Programme autoproduction et développement social	TEE	Taux d'Effort Énergétique
PCET	Plan Climat Energie Territoire	TPN	Tarif de Première Nécessité
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées	TSS	Tarif Spécial de Solidarité
PIG	Programme d'Intérêt Général	URAF	Union Régionale des Associations Familiales
PIMMS	Point Information Médiation Multi-Services	UNIS	Union des Syndicats de l'Immobilier
PLH	Plan Local de l'Habitat	URIOPSS	Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
PLU	Plan Local d'Urbanisme	UTHV	Unité Territoriale du Haut Vaucluse
PNR	Parc Naturel Régional		
PPPI	Parc Privé Potentiellement Indigne		



* Le guide est en ligne sur >
www.precarite-energie.org/-reseau-regional-energie-precарite



Bibliographie / Sitographie

Une boîte à outils pour les collectivités locales et territoriales
Collection Habitat, Solidarité, Maîtrise de l'Énergie (n° 6634).
Ademe EPEE. (2009, Septembre).

Comment mettre en place un fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie en faveur des ménages défavorisés
Ademe Édition n° 4833 - 200 p., 2008/03

Habitat à vocation sociale : sortir de la précarité énergétique. Un guide pour les bailleurs, collectivités et associations.
FinSH (2010, mai) collection Habitat, Solidarité, Maîtrise de l'Énergie, Ademe, IEE, Fondation Abbé Pierre - GERES.

Rapport Final Réseau Régional Énergie et Précarité (RREP)
(2010). "Appel à projet PREBAT" (PUCA-Ademe-ANAH)

Maîtrise de l'énergie et Précarité énergétique en opérations programmées - Anah - Collection guide méthodologique Habitat Durable, 35 p., 2009/05

Ministère du Développement Durable :
www.developpement-durable.gouv.fr

Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Énergétique dans le Logement - RAPPEL
www.precarite-energie.org

Réseau Régional Énergie et Précarité (RREP)
www.precarite-energie.org/-reseau-regional-energie-precарite

Ressources sur la précarité énergétique
www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=1&cid=96&m=3&catid=20197
www.anah.fr

Les financeurs de l'étude
www.paca.developpement-durable.gouv.fr
www.regionpaca.fr
www.ademe.fr
www.eaurmc.fr
www.edf.fr
www.fondationdefrance.org

Les contacts

researep@gmail.com

Animateurs du RREP et porteurs projet ELPE

Marie-Maud GERARD - GERES
Tél. : 04 42 18 55 88

Olivier BEAL - Association CPIFP Le Loubatas
Tél. : 04 42 67 06 70

Claire BALLY & Virginie VIERI
Association ECOPOLENERGIE
Tél. : 04 42 51 24 09

Partenaires projet ELPE

Laëtitia PELLEREY - CEDER
Tél. : 04 75 26 22 53

Pascale MARTEL - Pact 04
Tél. : 04 92 36 11 35



* Le guide est en ligne sur >
www.precarite-energie.org/-reseau-regional-energie-precrite



Participez au Réseau Régional Énergie et Précarité afin de :

Rencontrer les acteurs régionaux
Partager des retours d'expérience
Bénéficier de ressources documentaires
Être régulièrement informé
Participer à la capitalisation sur la thématique

Retrouvez toutes les informations, ressources et contacts sur :
www.precarite-energie.org/reseau-regional-energie-precrite
reseaurep@gmail.com



Création : www.agencemats.com - Impression sur papier 100 % recyclé - 2012

